

UNIVERSITE DE CONSTANTINE 2

FACULTE

Des nouvelles technologies de
l'information et de la communication

Secrétariat General

Service des Moyens et de la
Maintenance

N° 07/17.

2017 جوان 04

Mise en Demeure

- Vu le contrat n°01/2017 du 28/05/2017 entre la faculté des nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'entreprise « Art Net représente par sa gérant Belir Mohamed Nacer ».
- Vu l'ordre de service N° 01/2017 du 24 /05/2017
- Vu l'absence total de l'entreprise « **Art Net** » sur le site de la faculté.

L'entreprise « **Art Net** » est mise en demeure de remplir ses engagements contractuels dans un délai de 48 heures.

Faute de quoi la faculté NTIC sera dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires qui s'imposent sans autre préavis.


Le Doyen de la faculté